

Commission de Suivi de Site (CSS) "FOS-EST"

commune de Fos-sur-Mer

réunion du 29 juin 2022

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 16 DECEMBRE 2020

Collège « Administrations »

MONNIER Isabelle	Préfecture 13 - Sous-Préfecture d'Istres	Présente
PELOUX Jean-Philippe	Dréal Paca - UD 13	Présent
	ARS - DT13	Représentée
	DDTM	Représentée
	DREETS	
	SIRACEDPC	
PAULHAN Yoann	DASEN	Présent

Collège « Collectivités Territoriales »

Titulaires

TROUSSIER Philippe	Mairie de Fos-sur-Mer & PRESIDENT	Présent
HETSCH Jean	Maire de Fos-sur-Mer	Présent
BERGENEAU Joan	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône	Représenté
BERNARDINI François	Métropole Aix Marseille Provence	Représenté

Suppléants

DUBOC Jean-Yves	Mairie de Fos-sur-Mer	
GASQUEZ Richard	Mairie de Fos-sur-Mer	Présent
GAY Jean-Paul	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône	
VIGOUROUX Frédéric	Métropole Aix Marseille Provence	

Collège « salaries »

Titulaires

ARBIOL Lionel	ESSO Raffinage SAF	
CERNE Nicolas	Dépôts Pétroliers de Fos	
FACCHETTI Benoît	Fluxel	
FIORUCCI Nicolas	Société du Pipeline Sud Européen	Présent
PELLEGRINO Michel	GIE Terminal de la Crau	
DOLOT Olivier	ArcelorMittal	

Suppléants

THOOS Éric	ESSO Raffinage SAF	
LHERE Fabien	Dépôts Pétroliers de Fos	
LORANDEAU Maxime	Fluxel	
SABATIER Sébastien	Société du Pipeline Sud Européen	
MARTINEZ Marc	GIE Terminal de la Crau	
BOUCRY Joël	ArcelorMittal	

Collège « exploitants »

Titulaire

SAILLARD Stéphane	ESSO Raffinage SAS	
GOMARD Hélène	Dépôts Pétroliers de Fos	Présente
CARSANA Fabien	Fluxel	
SCHMIDER Pierre	Société du Pipeline Sud Européen	
CHABRIER Anne-Marie	GIE Terminal de la Crau	
GIRARDET Anne	ArcelorMittal	Présente

Suppléant

ROGGEMANS Sophie	ESSO Raffinage SAS	Présente
CLAESSEN Alain	Dépôts Pétroliers de Fos	
NAPPA Daniel	Fluxel	Présent
VINDOLET Laetitia	Société du Pipeline Sud Européen	
VILLE Nathalie	GIE Terminal de la Crau	Présente
RAUFAST Jocelyn	ArcelorMittal	Présent

Collège « Riverains »

Titulaires

FRAISSE Dominique	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir	Représenté
FERAUD Nicolas	Mouvement National de Lutte pour l'Environnement	
CASANOVA Gérard	Association FARE SUD	Représenté
MEUNIER Romuald	Mouvement Citoyen de Tout Bord « Golfe de Fos Environnement »	Présent
MOUTET Daniel	ADPLGF Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos	Présent
FOURNIER Serge	EVE Eau et Vie pour l'Environnement	

Suppléants

CREPAUX Alain	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir	
MEGLIO Thierry	Mouvement National de Lutte pour l'Environnement	
GONELLA Jean	Association FARE SUD	
DAL COL Gilbert	MCTB Mouvement Citoyen de Tout Bord « Golfe de Fos Environnement »	Présent
LALANDE François	ADPLGF Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos	
MOSCA Thierry	EVE Eau et Vie pour l'Environnement	

Personnes qualifiées / experts

POURTAINE Eric	CYPRES	Présent
TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
BONNIFAY Pascal	SDIS	Présent
MATHIOT Sébastien	ATMOSUD	Présent
LOZANO Patricia	ATMOSUD	Présente
BALLARO Xavier	GPMM	Présent

Autres Présents non désignés dans l'arrêté préfectoral

Collège « Collectivités Territoriales »

JOLIVET Marion	Mairie de Fos-sur-Mer	Présente
DESGRES Anthony	Mairie de Fos-sur-Mer	Présent

Collège « Exploitants »

NOUGIER Christian	ESSO	Présent
FRISCIA Michael	Fluxel	Présent
DE BOURAYNE Patrick	SPSE	Présent
ELIZABE Carole	SPSE	Présente

La réunion débute à 13h49 et se déroule dans la salle du conseil municipal de la mairie de Fos-sur-Mer
L'accueil est fait par Monsieur Troussier, président de la CSS.

FORMALITES STATUTAIRES - QUORUM

Nombre de membres : 29

Quorum : 15 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 20 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (12 VOIX/PERS.) :	3 PRESENTS - 2 POUVOIRS / 7	60 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (21 VOIX/PERS.) :	2 PRESENTS - 2 POUVOIR / 4	84 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (14 VOIX/PERS.) :	5 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6	70 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE SALARIES (14 VOIX/PERS.) :	1 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6	14 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE RIVERAINS (14 VOIX/PERS.) :	2 PRESENTS - 2 POUVOIR / 6	56 VOIX / 84 VOIX

TOTAL : 13 PRESENTS NOMMES DANS L'AP ET 6 POUVOIR = 19 MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES SOIT 284 VOIX DELIBERATIVES SUR 420 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

Monsieur Troussier introduit la réunion.
Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Troussier indique que lors de la CSS de Fos Ouest, qui s'est tenue la semaine précédente, une modification du règlement intérieur a été votée. Cette modification permet la possibilité d'attribuer plus d'un pouvoir à un membre. Il propose de soumettre cette proposition au vote de la CSS de ce jour.

Monsieur Pourtain : L'argument en faveur de cette modification était que cela permettrait d'avoir une meilleure représentativité de certains collèges, notamment le collège salarié. L'intérêt est aussi que nous rencontrons moins de difficultés pour obtenir le quorum en début de séance.

Monsieur Meunier : Il faut éviter les dérives et limiter cette possibilité à deux pouvoir par personnes.

Monsieur Peloux : Lors de la CSS de Fos Ouest, nous nous étions abstenus lors du vote de cette modification. Aujourd'hui l'arrêté préfectoral désigne des titulaires et des suppléants pour assurer la représentativité du plus grand nombre de membres, il serait peut-être mieux d'ajouter des suppléants supplémentaires que de donner la possibilité à chaque membre d'obtenir plus d'un seul pouvoir. Nous pensons qu'il est important qu'il y ait une assiduité des personnes qui viennent aux CSS chaque année de manière à ce que nous puissions avancer dans les discussions. Notre crainte est que de donner la possibilité aux membres de posséder plusieurs pouvoirs en dissuade certains de venir.

Monsieur Troussier : La CSS existe depuis 14 ans et ce sont toujours les mêmes personnes qui viennent.

Monsieur Meunier : Nous avons un problème de représentativité du collège salarié, combien sont présents ou représentés aujourd'hui ?

Monsieur Pourtain : Un seul est présent aujourd'hui.

Monsieur Meunier : Donc aujourd'hui en cas de vote seul un représentant des salariés serait représenté, c'est problématique.

Monsieur Troussier propose de soumettre cette modification du règlement intérieur au vote. Il y a cinq abstentions :

- Monsieur Peloux (DREAL)
- Madame Monnier (Sous-préfecture)
- Madame Girardet (ArcelorMittal)
- Madame Gomard (DPF)
- Monsieur Nougier (Esso)

La modification du règlement intérieur est donc adoptée.

Résolution :

La Commission adopte la modification de l'article 10 du règlement intérieur :

« Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat de deux mandats. Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance. »

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2021

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres de la commission.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu de la réunion de la CSS du 13 avril 2021.

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS- ARCELORMITTAL

Madame Girardet et Monsieur Raufast présentent un diaporama (en annexe)

Diapo 5 : La cheminée principale est celle qui est visible depuis l'extérieur du site. Il s'agit de notre cheminée la plus grosse.

Diapo 6 : Nous vous montrerons les dégoudronneurs lors de la CLIE, ils permettent d'optimiser le traitement du gaz de cokerie.

Diapo 7 : Notre objectif est de remplacer le charbon par les ferrailles. Le four poche réchauffe l'acier qu'il y a dans la poche, plus on met de ferrailles plus il faut augmenter la température.

Diapo 9 : Le four électrique n'émet pas de CO2.

Monsieur Dal Col : Au total combien d'années seront nécessaires pour achever le processus de décarbonation ?

Madame Girardet : L'aciérie four-poche sera en service dès début 2023.

Monsieur Dal Col : Arcelor émet des substances à l'atmosphère tous les jours, nous sentons une odeur de carbone qui remonte, le 24 juin un nuage noir est passé sur Fos à 11h45.

Madame Girardet : Lors de ces incidents vous avez la possibilité de nous contacter directement.

Monsieur Moutet : Lorsque je vous ai fait part de mes questions concernant des incidents en cours ou récent je reçois les réponses trois mois après. Certaines de mes questions sont toujours en attente.

Madame Girardet : La CLIE de la semaine prochaine permettra de répondre à vos questions.

Monsieur Moutet : Les réponses doivent être données en CSS car c'est une instance officielle faisant l'objet d'un compte-rendu.

Madame Girardet : Nous avons prévu de vous répondre lors de la CLIE.

Monsieur Moutet : Encore une fois vous esquiviez les questions et reportez les réponses à plus tard. Pourquoi faire des CSS si les réponses aux questions posées ne sont pas apportées ?

Madame Girardet : Nous répondrons la semaine prochaine.

Monsieur Moutet : La CLIE de la semaine prochaine n'est pas officielle contrairement à la CSS. Cette rétention d'information est inadmissible, je vais écrire à Monsieur le sous-préfet.

Madame Girardet : Nous avons répondu à pratiquement toutes vos questions.

Monsieur Moutet : C'est faux.

Diapo 10 :

Monsieur Meunier : Sur cette page il n'y a pas de représentation graphique des seuils, les valeurs limites n'apparaissent pas. Vous nous présentez des moyennes et des pourcentages ce qui efface les pics de dépassements. Le nombre de dépassements par jour n'est pas indiqué. De plus, les résultats que vous

nous présentez ne vont pas dans le sens de ce que nous observons avec les panaches. Nous avons l'impression que vous gardez volontairement certaines informations pour vous.

Madame Girardet : Les valeurs limites d'émission ne peuvent pas être représentées car elles ne sont pas fixes.

Monsieur Meunier : Il faudrait nous donner une représentation annuelle et non une représentation sur trois ans.

Monsieur Peloux : La remarque est pertinente mais il n'est pas toujours possible de représenter les VLE car elles peuvent fluctuer sur certains émissaires où la proportion de combustibles employés fait évoluer la VLE continuellement, cela ne signifie pas qu'on ne peut pas avoir de chiffres mais il faut trouver le bon compromis en termes de représentation.

Monsieur Meunier : Les autres industriels ont fourni ces informations, il faut que vos données permettent de faire apparaître les dépassements autrement nous ne pouvons pas avancer. Nous avons l'impression que vous mettez des freins à la compréhension, les informations présentées ici sont trop peu précises.

Nous avons demandé que ces données soient représentées depuis 2018, nous vous avons également demandé d'identifier les torchages la nuit et pas seulement le jour. Vous êtes les seuls à ne pas vous conformer aux exigences de la CSS.

Madame Girardet : Je ne suis pas d'accord, nous avons présenté des données supplémentaires par rapport à l'année dernière. Nous avons tellement de cheminées qu'il est impossible de tout détailler. Nous ne vous cachons pas les problèmes, ils viennent principalement des émissions de poussières à l'agglomération, c'est pour cela que nous vous avons présenté les trois projets permettant d'améliorer la situation.

Monsieur Meunier : J'ai l'impression que l'on ne se comprend pas, ce qui nous intéresse en CSS c'est ce qui s'est passé au cours de l'année 2021, nous n'attendons pas une présentation de l'évolution des émissions sur 10 ans, nous attendons de connaître les pics de dépassement qui se sont produits l'année dernière.

Madame Girardet : Nous sommes conformes sur l'ensemble de l'usine du début à la fin de l'année pour les poussières, mais nous savons que ponctuellement nous avons des problèmes avec l'agglomération, c'est la raison pour laquelle nous réalisons des investissements.

Monsieur Peloux : L'agglomération pourrait faire l'objet d'une représentation sur l'année en concentration puisque sa valeur limite est constante, pour quelques-uns de ses émissaires Arcelor pourrait nous apporter ces éléments en représentation graphique, ce serait effectivement intéressant.

Monsieur Meunier : Lorsque les autres industriels présentent des analyses sur l'année nous voyons les pics et pouvons demander les raisons de ces dépassements.

Monsieur Raufast : Nous avons compris et pris note de la demande. Nous avons des incidents qui font l'objet d'analyses individuelles et ensuite nous avons des dépassements qui ne sont pas liés à des incidents mais à des causes générales et qui sont traités par les projets que nous avons présentés. Il faut bien distinguer ce qui relève de l'incident ou du dysfonctionnement global.

Diapo 14 : Monsieur Meunier : Vous n'avez pas comptabilisé les torchages.

Madame Girardet : Ce que vous appelez torchage équivaut chez nous à la mise en chandelle à la cokerie, sur ce sujet vous aurez les éléments dans la suite de la présentation, pour ce qui est des torches nous produisons des gaz à partir de charbon, ces gaz sidérurgiques sont brûlés systématiquement, notre seul problème est l'efficacité énergétique mais au niveau environnemental le résultat est le même que le gaz passe par des fours de réchauffement ou qu'il soit brûlé à la torche.

Au niveau de l'aciérie nous torchons en début et fin de coulée, nous torchons 80 fois par jour pendant une ou deux minutes, c'est inhérent à notre process, ce n'est pas en lien avec des incidents.

Monsieur Meunier : Donnez-nous donc des éléments sur les torchages liés à votre fonctionnement comme le nombre total de minutes de torchages par an.

Madame Girardet : Ces données ne sont pas pertinentes au niveau environnemental.

Monsieur Meunier : Si, nous pourrions nous appuyer sur ces données pour vous demander de gaspiller le moins d'énergie possible.

Madame Girardet : Plus nous utilisons notre gaz plus nous faisons des économies donc nous avons le même objectif.

Monsieur Peloux : Nous menons une action importante sur les torches avec des inspections spécifiques. Le but est de comprendre leur utilisation. Sur les émissions atmosphériques des torches d'Arcelor, une inspection est prévue, l'objectif est de réussir à avoir une remontée d'information similaire sur tous

les sites équipés de torches dans le but de rationaliser et d'homogénéiser les résultats. Nous espérons pouvoir présenter des chiffres lors de la prochaine réunion.

Monsieur Meunier : Vous dites qu'il est difficile de comptabiliser les émissions, or lors de la dernière CSS vous aviez indiqué qu'il suffisait d'appliquer une simple règle de trois pour estimer les émissions la nuit. Cette règle de trois est très approximative, il y a donc forcément un décalage entre ce que l'on voit et les estimations.

Monsieur Gasquez : J'ai été salarié Arcelor et de mémoire nous nous basions sur le tableau périodique et nous voyions les dépassements pour chaque élément, ces résultats étaient présentés au CHSCT jusqu'en 2014.

Monsieur Troussier : Pourquoi cela était-il possible jusqu'en 2014 et plus actuellement ?

Monsieur Peloux : Le nombre de dépassement est connu, c'est une question de choix de représentation car il y a une trentaine d'émissaires avec presque autant de substances.

Madame Girardet : Tous les mois nous transmettons ces éléments à la DREAL, nos déclarations CO2 usine tiennent compte de toutes ces émissions de gaz à la torche. Nous pouvons essayer de nous améliorer sur la représentation notamment en faisant un zoom sur l'agglomération.

Nous envoyons chaque année un rapport complet à la CSS.

Monsieur Meunier : Je participe à la CSS depuis sa création et je n'ai jamais entendu parler de ce rapport annuel.

Monsieur Pourtain : Le secrétariat ne les a jamais reçus.

Monsieur Meunier : Vous donnez beaucoup d'informations à la DREAL mais la CSS ce n'est pas la même chose, il ne faut pas confondre avec l'information envoyée à la CSS.

De plus, vous ne communiquez pas avec ZIPCOM.

Monsieur Pourtain : Lorsque nous avons une question qui nous remonte via ZIPCOM nous appelons directement Arcelor et ils nous répondent.

Monsieur Meunier : Il faudrait que ZIPCOM soit alerté en amont.

Monsieur Raufast : Nous envoyons les messages sur Allo Industrie car nous pensions qu'il y avait une passerelle avec ZIPCOM.

Monsieur Pourtain : En effet ZIPCOM reçoit les messages d'Allo Industrie.

Monsieur Meunier : Nous pourrions mieux aborder le sujet de la communication à la CLIE.

Concernant le bilan eau nous voyons effectivement votre taux de conformité mais ce qui nous intéresse ce sont le détail des quelques dépassements.

Madame Girardet : Les dépassements sont en lien avec des incidents très sporadiques mais il n'y a pas lieu d'en discuter. Concernant le gros incident sur les rejets de fer dans la DARSE sud nous l'avons développé plus loin dans notre présentation.

Monsieur Peloux : La DREAL a bien entendu votre demande et nous allons faire en sorte d'avoir des diapositives plus complètes de la part de l'exploitant, nous pouvons intégrer certaines mesures notamment dans l'eau, la partie air est plus compliqué mais nous allons essayer de trouver le bon équilibre.

La représentation graphique permettrait de voir que les pics sont normalement moins fréquents.

Monsieur Pourtain : Il faudrait peut-être qu'un travail soit réalisé en parallèle avec Monsieur Peloux pour que les exploitants puissent envoyer les éléments plusieurs semaines avant la CSS, est-ce que cela pourrait vous convenir ?

Madame Girardet : Nous pouvons voir avec la DREAL.

Monsieur Meunier : Il y a deux ans nous avons déjà fait une modification des modèles de présentation et ça été mis en place par les autres industriels.

Diapo 15 : En 2019, 2020 on ne déclenchait pas le POI sur les incidents électriques et les mises aux chandelles. Il y en a eu trois en 2022.

Monsieur Moutet : Qu'est-ce qui a été fait sur le problème électrique ? A quoi sert la centrale électrique ? Elle ne permet pas de palier aux coupures électriques et elle est vétuste. Elle a été cédée au privé et rien n'a été fait, le jour où il y aura un incident grave à cause d'un problème électrique Arcelor sera clairement fautif. Il n'y a eu aucun investissement depuis 40 ans et il y a toujours autant de problèmes sinon plus.

Monsieur Raufast : Nous avons prévu de vous expliquer dans la suite de notre présentation comment nous comptons réduire la fréquence de ces incidents. Nous avons déjà réduit l'aspect visuel des chandelles.

Monsieur Moutet : Ce n'est que du visuel, la concentration en particules reste la même.

Monsieur Raufast : Non, elle diminue puisqu'elles sont brûlées. A l'heure actuelle nous brûlons ces gaz, c'est équivalent à un phénomène de torchage. Gaz et fumées ne sont pas équivalents.

Monsieur Troussier : Mesurez-vous les effets de ces brûlages ?

Monsieur Raufast : Oui par le passé l'impact sur la santé humaine était faible mais non nul alors qu'actuellement le brûlage des gaz mis aux chandelles ne génère que des incidents environnement, il ne s'agit plus d'un risque industriel.

Monsieur Troussier : La pollution visuelle a diminué mais cette combustion n'est-elle pas plus dangereuse pour la santé ?

Monsieur Peloux : Nous sommes sur une très nette amélioration, par le passé le gaz de cokerie était rejeté lors de ces événements tel quel à l'atmosphère sans traitement, maintenant ce sont les polluants classiques d'une combustion qui sont émis dans l'atmosphère.

Monsieur Troussier : Et concernant les dioxines ?

Monsieur Peloux : Nous avançons et cette amélioration devrait se poursuivre cette année avec des arrêtés qui viendront imposer des mesures au nez des torches, nous verrons par la suite s'il est possible de mesurer sur les chandelles.

Monsieur Meunier : Il faut que les émissions soient quantifiées en volume et en durée.

Sur 11 incidents, 7 ont été liés à des problèmes électriques, vous devriez faire un programme d'inspection de votre installation électrique.

Vous dites qu'il n'y aura plus de déclenchement de POI pour les mises aux chandelles et que ce sera traité comme un incident environnemental, or je pense qu'il faudrait au moins une période probatoire de deux ans avant de l'acter définitivement pour être certains de la sécurité de cette mesure.

Monsieur Raufast : Lorsque nous réalisons une mise aux chandelles nous déclenchons toujours une cellule de crise. En termes de gestion d'incident rien ne change.

Monsieur Pourtain : Il ne me semble pas que le déclenchement du POI soit demandé dans l'arrêté préfectoral. C'est à l'initiative de l'exploitant.

Monsieur Raufast : Nous continuerons à mettre en place une cellule de crise mais ne déclencherons pas le POI automatiquement.

Monsieur Dal Col : Les problèmes électriques sont toujours d'origine interne ou ont-ils parfois une origine externe ?

Monsieur Raufast : Ils sont en général d'origine interne mais il peut arriver qu'ils soient d'origine externe.

Diapo 16 : Un exemple : Le 11 août dernier il y a eu un problème de chargeur qui devait racler un tas de charbon mais est allé trop profond et endommagé un câble enterré qui était mal balisé.

Nos gros transformateurs vont être remis à neuf.

Monsieur Troussier : Vous avez un plan conséquent mais pourtant les incidents se sont multipliés.

Monsieur Raufast : Le plan n'a pas fini d'être mis en place il est toujours en cours mais ces incidents ne sont pas à mettre sur le compte de la vétusté des installations.

Monsieur Troussier : Il y a eu des incidents liés à des erreurs humaines dont certains sont graves.

Monsieur Raufast : Les consignations des jeux de barres nécessaires pour la modernisation de certaines installations électriques entraînent une perte de redondance. Ces opérations ne peuvent pas être faites en urgence. Ce n'est pas qu'une question de budget, mais aussi de sécurité, c'est pourquoi le plan de remplacement est échelonné jusqu'en 2024.

Gilbert Dal Col : Les travaux seront-ils terminés fin 2024 ?

Monsieur Raufast : Oui

Toutes les actions du tableau Excel font suite à un incident.

Monsieur Dal Col : Et pour celle du 18 juin ?

Monsieur Peloux : Elle n'est pas encore intégrée dans le tableau.

Monsieur Raufast : Le ventilateur refroidissant le transformateur était encrassé, les analyses sont encore en cours.

Monsieur Moutet : Quelle est la part de l'Ademe et de Arcelor dans tous les investissements ?

Madame Girardet : Aujourd'hui il y a une aide Feder sur ODAS 1 et 2 (4 millions sur 20 millions) et un deuxième investissement sur le four poche avec une aide France relance (15 millions sur 65). Nous n'avons pas d'aide de l'Ademe pour le moment.

Monsieur Moutet : Le projet Mistral est financé par ArcelorMittal ?

Madame Girardet : Je n'ai pas connaissance d'investisseurs externes sur le projet mistral.

Monsieur Moutet : Quelle est la part de l'Ademe et du conseil régional ?

Monsieur Raufast : Sur la remodernisation de la centrale il n'y a pas de contribution de l'ADEME. Le montant total de ce plan de modernisation est de 205 millions d'euros. Seuls les panneaux photovoltaïques ont été financés par des investissements extérieurs.

Monsieur Peloux : Le fond Feder est géré par la région.

Monsieur Troussier : Cela fait déjà 1h15 que nous parlons d'Arcelor, je renouvelle le souhait de la mairie de diviser les CSS de Fos en 3. Ce n'est pas normal que nous finissions à 20h00 à chaque fois. L'autre solution serait d'organiser chacune des deux CSS sur une journée entière.

Monsieur Meunier : Je rejoins l'avis de Monsieur Troussier. Je suis plutôt partisan de les organiser sur une journée, je préfère que l'on évite de les diviser puisque les autres entreprises sont aussi concernées.

Monsieur Meunier : Comment les riverains et salariés vont-ils recevoir l'alerte en cas d'incident ?

Monsieur Raufast : L'automate d'appel est utilisé pour la mise à l'abri des salariés. Concernant l'information nous appelons la mairie, le SDIS, la DREAL et la préfecture. Concernant le relais aux associations nous passons par Allo Industrie qui fait le relais vers ZIPCOM.

Monsieur Meunier : Nous avons mis huit ans pour mettre ZIPCOM en place, Allo Industrie est différent de ZIPCOM. Il ne faut pas simplement que les industriels communiquent entre eux. Je souhaite que ZIPCOM continue d'exister et ne soit pas remplacé par Allo Industrie. De plus ce ne serait pas efficace car la population exprime de la défiance envers les industriels.

Monsieur Nougier : Nous communiquons exclusivement via Allo Industrie, et j'ai l'impression que cet outil est justement exclusivement à l'attention de la population.

Monsieur Pourtain : Allo Industrie est une information descendante contrairement à ZIPCOM qui est une prise d'information montante, Monsieur Meunier souhaite que pour tous les sites l'information puisse être communiquée correctement via ZIPCOM s'il y a des questions.

Monsieur Meunier : La population voit la ZIP de Fos comme un ogre, tout le monde pense que c'est abominable, il faut donc que la population voit que vous ne communiquez pas que de manière automatique.

Madame Jolivet : Nous republions les messages Allo Industrie sur nos réseaux sociaux, nous entendons la demande d'information montante.

Monsieur Mathiot : Allo Industrie a pour vocation d'informer le public, c'est bien précisé dans le projet REPONSE.

Monsieur Meunier : Très peu de riverains reçoivent d'informations via Allo Industrie. Il faut communiquer les informations via les deux canaux.

Diapo 19 :

Monsieur Meunier : Est-ce qu'il y a des écarts non soldés ?

Monsieur Raufast : Oui il y a un écart mineur, en cours de traitement en lien avec le débit d'eau dispersé par la couronne d'arrosage d'une cuve en cas d'incendie.

Anne Girardet : Pour pouvoir finaliser le projet de modification du processus d'allumage des chandelles il faut que nous puissions régler des seuils de déclenchements en automatique. Pour pouvoir faire cela nous avons demandé à pouvoir faire une mise aux chandelles volontaire de manière à ce que dans le futur elle puisse se faire en automatique en fonction des seuils de pression, or il faut d'abord pouvoir tester cela. Nous proposons de faire ce test à partir de septembre pour éviter la période estivale. Nous posterons à minima un message sur Allo Industrie.

Monsieur Pourtain : A cette occasion il faudrait faire une communication large.

Diapo 21 :

Nous avons un plan d'action partagé avec la DREAL. Nous aurons le résultat des plongées à partir de mi-juillet, pour le moment aucun impact n'a été constaté.

Monsieur Meunier : Vous avez eu un incident qui a démarré le samedi mais vous ne montrez que des photos à partir du dimanche ? De plus vous avez un dispositif de contrôle des eaux fonctionnant 24h/24 mais personne ne vous a alerté du fait que vous aviez dépassé les seuils et qu'il y avait un problème ? Est-il normal qu'il n'y ait eu aucune alerte sur la non fermeture de la vanne ?

Monsieur Raufast : Nous avons choisi de vous montrer la photo où le pic de pollution était le plus important, c'est-à-dire le dimanche. Il n'est effectivement pas normal que nous n'ayons pas eu d'alerte sur la vanne qui est restée ouverte, corriger cela fait partie de notre plan d'action, dans ce cas nous ne

nous en étions pas rendus compte car l'eau sortant de la vanne n'était pas rouge, le panache était déjà 3 kilomètres plus loin.

Madame Girardet : Nous mesurons le pH en continu mais du fait de la dilution nous n'avons jamais dépassé les limites lors de l'incident. Nous reconstituons un prélèvement de 24h avec des prélèvements ponctuels et il y a ensuite 3 jours de délais pour obtenir les résultats des mesures de fer et de manganèse.

Monsieur Meunier : Pour obtenir des informations sur cet incident il a fallu poser la question, nous n'avons pas eu d'information avant le mardi.

Madame Girardet : Il n'a pas été simple de gérer la pollution avec nos débits usines, le lundi nous étions encore en train de gérer l'incident.

Monsieur Meunier : A ce moment-là, l'information circule déjà sur les réseaux sociaux, or si nous n'avons pas l'information nous ne pouvons pas répondre à la population qui s'inquiète.

Monsieur Raufast : Cet incident nous a permis de réaliser que nous sommes très focalisés sur le risque industriel et pas assez sur le risque environnemental. Je reconnais que nous aurions dû le traiter comme un incident.

Monsieur Moutet [lit un communiqué de la gendarmerie] : « Dans la nuit du dimanche 22 mai un nouvel incident a eu lieu chez Arcelor à Fos sur Mer, il a été constaté par la gendarmerie maritime qui en a informé la direction du site et le préfet » vous n'avez donc pas fait vous-même la constatation de l'incident, c'est la gendarmerie qui a constaté les faits. De plus la mairie n'a pas été alertée et il y a eu des mensonges sur la durée de la fuite.

Sur les photos que j'ai en ma possession la pollution s'étend sur toute la DARSE 1.

Madame Girardet : Le zonage que nous vous présentons a été fait par les marins pompiers.

Monsieur Raufast : Il n'y a aucune information dissimulée, nous avons travaillé de concert avec les marins pompiers que nous remercions. Il n'y a eu aucune volonté de notre part de dissimuler l'affaire.

Monsieur Troussier : Quelle est la quantité d'acide qui a été rejetée et quel est cet acide ?

Vous montrez sur les photos que le milieu marin a l'air de bien se porter. N'est-ce pas là une façon de minimiser les faits ?

Monsieur Raufast : Nous n'avons pas d'enregistrements vidéo de la DARSE, la photo que nous vous présentons en haut de la diapositive correspond au moment où la pollution était la plus visible.

Monsieur Troussier : Sur la photo de la gendarmerie datant du 23 la Darse est rouge alors que sur la votre prise à la même date nous avons l'impression que l'incident est déjà terminé.

Monsieur Peloux : Un vent de sud a soufflé durant toute la journée du dimanche, la pollution a donc été poussée contre les berges d'Arcelor, toutes les images aériennes que j'ai vues montrent que le rouge est restée concentrée du côté d'Arcelor. C'est un effet de perspective qui donne l'impression que toute la Darse est rouge puisque la photo a été prise au niveau du sol coté Arcelor orientée vers Fluxel.

Monsieur Moutet : Concernant l'incident du 6 juin, (les photos prises par Monsieur Moutet sont montrées à l'assemblée) d'où vient le panache orange ? de l'aciérie ? Je demande formellement qu'une réponse soit apportée à la CSS.

Monsieur Pourtain : Je propose que les éléments de réponse soient envoyés pour le compte-rendu.

Monsieur Moutet [montre les photos des incidents du 1^{er} et du 14 juin] : Tout ce qui part vers la mer revient sur Fos l'après-midi. Je veux également une réponse sur ces incidents dans le compte rendu.

Monsieur Moutet : Concernant l'incident du 6 juin, le panache se trouvait en dehors des 4 points de contrôle, la fumée n'est donc pas passée devant les caméras.

Monsieur Meunier : Sur ces photos nous voyions bien l'énorme différence entre ce que voit la population et ce que présente Arcelor. Il faut que ces réponses soient apportées. En conclusion de cette présentation nous retenons que :

- ARCELOR ne répond pas aux demandes formulées dans le cadre de la CSS
- N'informe pas sur les durées de torchages
- N'informe pas sur l'impact aux populations
- Est sélectif envers les dispositifs d'information
- Ne présente pas de graphique avec les dépassements de l'année passée et en cours (Poussières, NOx, SO2, Eaux)

- Ne présente pas les prises de vues du samedi 21/05 au dimanche 22/05, 15h

Madame Girardet : je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait que nous n'informions pas et que nous soyons sélectifs dans les informations que nous communiquons.

Monsieur Troussier : Il est difficile d'établir une relation de confiance avec Arcelor. Pour information la mairie et la sous-préfecture ne pourront pas assister à la CLIE du 5 juillet.

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS - GIE CRAU

Madame Ville présente un diaporama (en annexe)

Diapo 4 : Nous réalisons des travaux pour réhabiliter les bacs tous les 12 ou 18 mois, la fin des travaux sur le réseau électrique est prévue pour 2023.

Concernant la station de traitement des effluents l'ancienne station n'était pas conforme sur le traitement du fer.

Diapo 5 : Nous ne faisons pas de traitement au fer sur les anciennes stations. A droite le charbon actif permet de finaliser le traitement.

Diapo 6 : Nous n'avons pas d'analyseur en ligne. Le calcul a été fait en fin d'année et se base sur les mouvements de bacs.

Bacs sur béquille : des cylindres solidaires du toit permettent de surélever le toit à deux mètres de hauteur lorsque le bac est en travaux. Nous ajoutons des systèmes d'étanchéité sous ces béquilles.

Le réservoir en travaux a été remis en exploitation.

Monsieur Meunier : Le calcul des émissions dans l'air a été fait via un algorithme, ce n'est pas le reflet de ce qui se passe en réalité. L'algorithme se base-t-il sur le fait que vos bacs sont en parfait état ou est-ce qu'il prend en compte les éventuels problèmes de manutention ?

La population ressent une grande incommodité. Est-ce qu'il y aurait un moyen d'avoir une meilleure représentation des émissions à partir de vos bacs et non à partir d'un calcul ?

Madame Ville : Aujourd'hui ce n'est pas possible, un événement marquant s'est produit fin 2021/début 2022 générant de fortes odeurs, nous réfléchissons à améliorer cela. Nous savons qu'il existe des caméras infrarouges qui pourraient détecter les émanations : des tubes à diffusion absorbent l'air rejeté qui peuvent ensuite l'analyser, cependant cette solution est difficile à mettre en œuvre et elle n'est pas exploitable en permanence.

Monsieur Meunier : La DREAL a-t-elle un avis à donner là-dessus ?

Monsieur Peloux : Tanks est l'outil informatique qu'utilisent la plupart des industriels, il se base sur les formules réglementaires et prend en compte l'état des bacs. Pour ce qui est des outils qui permettent de vérifier les émissions réelles, oui il en existe mais nous n'avons pas encore de retour d'expérience sur leur validité.

Monsieur Moutet : Les COV ont beaucoup augmenté ces derniers mois, les riverains près de la nationale d'Istres se sont énormément plaints des odeurs. Il y a un problème de COV qui ressort. Les gens sont obligés de fermer les fenêtres la nuit malgré la chaleur. Nous ne constatons pas la diminution des COV.

Monsieur Peloux : Les arrêtés COV n'ont pas encore été pris pour SPSE et pour GIE car ils n'ont que du stockage et les émissions sont moins importantes que sur les autres établissements concernés. Ça pourrait bientôt être le cas dans le cadre de la régulation des émissions fugitives.

Le problème vient principalement des bacs qui respirent mais il y a une voie de progrès sur leur état. Nous voyons notamment traces d'hydrocarbures sur les toits de certains d'entre eux.

Les phases de mise en travaux des bacs pourraient également faire l'objet d'améliorations, les plaintes que vous évoquez ont été enregistrées principalement en fin d'année 2021 et en début d'année 2022, période où des mises à disposition de bacs ont eu lieu.

Si les phases de mise à disposition des bacs sont gérées au mieux et avec les meilleures techniques alors nous devrions constater une diminution des émissions. Nous allons mener une campagne d'inspection sur ce thème cette année sur les sites possédants des bacs d'hydrocarbures.

Monsieur Moutet : De mémoire 6 bacs sont mis à disposition de Total, sont-ils exploités ?

Madame Ville : Aujourd'hui nous avons 4 bacs Total qui ne sont pas en exploitation (2 non exploités et 2 en travaux) et 2 qui le sont.

Monsieur Moutet : Est-ce que les vapeurs viennent des bacs au chômage ou en travaux ?

Madame Ville : Non, ces bacs sont vides. Il y a eu un événement important en début d'année, ensuite aux mois de mai et juin nous n'avons eu que très peu d'activité car Pétroineos était à l'arrêt. De plus nous utilisons la méthode intrusive pour la mise à disposition des bacs, elle consiste à abaisser le niveau du bac au minimum, le poser sur les béquilles et injecter de l'azote, cela permet de réaliser des transferts sans émanations.

Monsieur Dal Col : Sur le dernier compte-rendu Monsieur Meunier a posé une question à Madame Chabrier qui a répondu que « Il ne s'agit pas nécessairement de fuite de toiture, l'eau des bruts sort noire, cela peut expliquer ce que vous avez vu sur ces photos ». C'est faux. Ce bac est-il encore exploitable ? Pourquoi l'exploitant aurait relié la purge de toit à la purge qui va dans le bassin de décantation ça signifie que c'est du brut.

Concernant les COV il faut savoir que sur certains bacs le toit est incliné ce qui fait que quand il pleut l'eau stagne et le joint ne permet pas d'assurer l'étanchéité. Afin de corriger cela vous avez installé une pompe électrique sur le toit à proximité d'eau et d'hydrocarbures. Si le câble de cette pompe venait à se casser la population serait en danger.

Le 10 janvier la population m'a signalé de fortes odeurs de brut et une sensation de gorge brûlée. Le vent dominant venait bien de la Crau, les odeurs se sont fait sentir de l'école de police aux carabins. Il s'avère que le bac B1 est en travaux, que le bac B3 n'est pas exploitable et que le bac C6 avait son caisson perforé. Après chaque coup de mistral il doit y avoir une inspection des bacs. Est-ce le cas ? Ensuite j'apprends que AtmoSud avait signalé que dans les carabins les concentrations en toluène et benzène étaient élevées, Il n'y a eu ni fiche GP ni communication à Allo Industrie.

Tous les bacs qui sortent de travaux doivent être mis en eau jusqu'au niveau de flottaison, autrement des gaz résiduels peuvent partir à l'atmosphère.

En tant que riverains nous ne sommes jamais au courant de rien. Ce n'est pas normal.

Monsieur Troussier : Nous avons fait une réunion avec le sous-préfet qui s'est déroulée un mois après le pic, ce que je déplore. GIE nous a dit qu'ils n'en étaient pas responsables alors que les vents dominants venaient bien de chez eux et que dans cette période un bac a été traité.

Monsieur Dal Col : Combien de bacs sont en travaux chaque année ?

Madame Ville : 2, actuellement les bacs C5 et B1 sont en travaux et d'autres sont en attente, le bac B1 sera remis en service en fin d'année.

Monsieur Dal Col : Et le bac C6 ?

Madame Ville : Il a été mis au niveau bas d'exploitation et n'est plus exploité, pour le moment nous attendons une décision de Total sur l'utilisation du bac.

Monsieur Meunier : Les questions de Monsieur Dalcol s'adressent principalement à la DREAL, pourriez-vous s'il vous plaît apporter les réponses au compte-rendu ? [La liste des questions de MCTB se trouvent en annexe].

Diapo 7 : Monsieur Dal Col : D'où est venue la fuite souterraine ?

Madame Ville : D'une tuyauterie 8 pouces qui n'était plus utilisée et qui s'est corrodée. Nous nous sommes aperçus de la fuite lors de l'inspection trimestrielle de nos puits piézos lorsque la société qui en assure la surveillance nous a alertés.

Monsieur Meunier : Avez-vous planifié une inspection des canalisations ?

Madame Ville : Nous avons un plan d'inspection en cours pour les canalisations non utilisées. Nous avons engagé un groupe de travail avec Total afin de travailler sur toutes les tuyauteries y compris le réseau incendie, l'étude va être finalisée la semaine prochaine, l'échéance n'est pas déterminée à l'heure actuelle mais c'est en cours et les investissements vont suivre.

Monsieur Dal Col : Le bac S2 n'a plus d'échelle de toit depuis 2009, comment les IGP sont-elles alors réalisées tous les 6 mois et comment fait le personnel ? Comment la DREAL peut le voir ? Monsieur Peloux, combien de bacs sont perforés et dont les toits ne penchent pas ?

Concernant le réseau incendie, vous avez toujours fait du curatif sur les tronçons, quand allez-vous tout refaire ?

Madame Ville : Il est prévu de refaire le réseau incendie en entier, le projet qui sera mis en place sur l'ensemble des tuyauteries prendra en compte le réseau incendie.

Monsieur Moutet : Vous parlez de 76 sorties en milieu naturel, c'est-à-dire ?

Madame Ville : Nous avons eu des sorties d'effluent vers le rejet naturel 76 fois cette année et cette eau passe par la station des effluents puis part à la roubine.

Diapo 8 : Monsieur Dal Col : Vous nous avez dit que vous aviez informé la DREAL de cet incident mais vous n'avez pas fait de fiche GP ni informé la mairie, est-ce que vous avez réalisé des prélèvements côté route ?

Madame Ville : Nous avons pour projet de forer 3 puits mais pour l'instant cela n'a pas été fait car il est difficile de forer sur un terrain qui n'est pas le nôtre.

Monsieur Dal Col : Dans les années 80 une fuite sur le pipe de la SPMR s'est produite ; la nappe phréatique se dirigeant vers les pins (de la RN569), ceux-ci étaient en train de mourir. SPMR a fait, à l'époque, un puits à l'angle du dépôt GIE CRAU, côté accès du site. Avez-vous au moins fait une tranchée pour voir ce qu'il en était ? Les premières habitations ne se trouvent pas loin.

Monsieur Moutet : Quand est-ce arrivé ?

Madame Ville : En septembre

Monsieur Moutet : Vous n'avez rien fait depuis ?

Madame Ville : Nous attendons une autorisation pour pouvoir forer sur des terrains privés.

Monsieur Troussier : Derrière la route il y a des habitations équipées de puits, certains riverains utilisent l'eau de ces puits pour arroser leurs plantes, leurs potagers et parfois même pour boire et vous nous dites que la fuite est active depuis septembre ? 300 000 personnes boivent l'eau de la Crau.

Madame Ville : Nous avons réagi très vite pour forer un nouveau puits.

Monsieur Troussier : Oui mais la moindre des choses aurait été de nous prévenir, tous les ans nous apprenons lors des CSS que des incidents dont nous n'avons même pas connaissance se sont produits.

Monsieur Peloux : Effectivement les procédures sont longues dès que nous sommes à l'extérieur du site, GIE a été réactif sur les premières opérations mais je vous rejoins sur le fait qu'il y a eu un défaut de signalement auprès de la mairie.

Monsieur Troussier : Si nous avions été au courant la mairie aurait pu engager des actions pour protéger la population. Les industriels ne s'intéressent pas à cette installation tant qu'ils peuvent stocker leur pétrole tout leur est égal. Les services de l'état sont au courant et pourtant personne ne nous dit rien.

Monsieur Meunier : Le GIE n'a pas fait de fiche GP et n'a pas déclaré l'incident. Nous avons toujours l'impression que vous essayez d'en dire le moins possible. L'objectif est que tout le monde soit au courant de la situation afin de pouvoir trouver des solutions ensemble.

Utilisez-vous les eaux de la nappe de Crau et vous sont-elles facturées ?

Madame Ville : Non nous ne les utilisons pas.

Monsieur Dal Col : Ne l'utilisez-vous pas pour le réseau incendie et à la fin des travaux pour mettre les toits en flottaison ?

Madame Ville : Oui nous nous en servons pour le réseau incendie et l'épreuve des bacs mais plus mais plus pour faire flotter les toits.

Monsieur Dal Col : Vous mettez directement du brut dans un bac vide ? Ce qui signifie que toute la phase gazeuse part à l'atmosphère ? De plus cela peut générer de l'électricité statique et un risque explosif. Les bacs doivent être mis en flottaison en eau puis ensuite remplis avec du brut. C'est aux industriels de mettre les bacs en eau et de traiter ces eaux ensuite. Nous ne pouvons pas accepter vos procédures.

Diapo 9 : Sur 14 bacs en exploitation 9 ont déjà été modernisés. Les 5 qui restent sont dans un état acceptable

Monsieur Dal Col : En entretenant 2 bacs par an vous atteignez une moyenne d'entretien décennale. Je ne comprends donc pas pourquoi vous avez fait l'entretien de 9 bacs d'un coup.

J'ai signalé en 2016 toutes les anomalies relevées sur votre site à la préfecture. Il me semble que finalement vous avez appliqué toutes les préconisations qui avaient été faites, nous avons donc raison. Il faut que vous prévoyiez un entretien sur chacun des sujets chaque année, ce n'est pas à moi de faire le gendarme. C'est à vous de prendre l'initiative et prévoir les investissements nécessaires.

Diapo 11 : Monsieur Dal Col : Pourquoi réduisez-vous les surfaces des cuvettes ?

Madame Ville : pour respecter les 6000 m² réglementaires.

Monsieur Pourtain : C'est pour éviter que le feu envahisse toute la cuvette en cas de fuite.

Monsieur Dalcol : Comment font les opérateurs pour y accéder ?

Madame Ville : Le premier compartiment rouge permet aux opérateurs de contourner pour avoir accès aux sous-cuvettes.

Monsieur Meunier : Combien par an ?

Madame Ville : 3 par an pour faire les 20 bacs.

Diapo 13 : Monsieur Dal Col : Comment le personnel fait-il pour tirer les canons à mousse ?

Madame Ville : Ils ont un véhicule dédié.

Monsieur Raufast : Je reviens sur le chiffre de 40 millions d'euros que j'avais annoncé pour le plan de modernisation, en fait il s'agit d'un investissement de 205 millions d'euros.

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS- ESSO

Monsieur Nougier présente un diaporama (en annexe)

Diapo 3 : Nous faisons partie des 20% des sites les plus fiables à l'échelle mondiale, les écarts que nous enregistrons correspondent soit à des fonctionnements atypiques (arrêts/redémarrages) soit à des incidents.

Les projets en cours devraient faire baisser les émissions de CO2 d'environ 15 000 tonnes par an.

Nous refaisons les joints des bacs tous les 20 ans afin de réduire les émissions de COV car au fur et à mesure le joint s'use et les bacs deviennent moins fiables au fil du temps.

Diapo 4 : Monsieur Dal Col : Entre 2016 et 2022 avez-vous augmenté ou diminué votre production (environ 8 millions de tonnes) ?

Monsieur Nougier : La production est à peu près équivalente et varie en fonction des années.

Diapo 6 : Monsieur Dal Col : L'été dernier il y avait des torches tout autour de l'étang de Berre, il faut que vous planifiez vos arrêts hors période estivale et pas tous en même temps. D'autant plus que les sites Elengy en phase gazeuse ne reliquéfient pas leurs gaz. Nous attendons une réponse de la préfecture à ce sujet.

Monsieur Nougier : Nous ne faisons pas d'arrêts l'été et limitons les opérations de maintenance car nous sommes limités par la DREAL lors des périodes d'ozone.

Monsieur Moutet : L'arrêt prévu dans les prochains jours était programmé ?

Monsieur Nougier : Non il est dû à un mouvement social.

Monsieur Moutet : Il y a toujours le problème du bruit car vous n'avez pas capoté.

Monsieur Nougier : Non, ce n'est pas capotable aussi facilement.

Monsieur Meunier : Quand ce n'est pas le bruit ce sont les odeurs.

Monsieur Nougier : Nous minimisons au maximum les épisodes de torches et nous essayons de communiquer au mieux.

Monsieur Moutet : Concernant la communication, pourriez-vous nous envoyer directement votre communication ?

Monsieur Nougier : Si vous êtes abonné à Allo Industrie ou sur twitter alors vous avez l'information.

Monsieur Pourtain : L'ensemble des membres de la CSS peuvent recevoir des mails de la part d'Allo-industrie. L'exploitant choisit les vecteurs qu'il souhaite utiliser (site internet, mail, twitter...).

Monsieur Moutet : Nous aimerions connaître systématiquement les raisons des torchages.

Monsieur Dal Col : Vous émettez également énormément de bruit et rien n'est fait. Ne pouvez-vous pas mettre en place des murs anti-bruit ?

Monsieur Nougier : Nous allons regarder ce qu'il est possible de faire.

Monsieur Moutet : montre les photos du jour du torchage à l'assemblée, il insiste sur le fait que bien que la torche utilise de la vapeur, les particules émises à l'atmosphère restent les mêmes.

Monsieur Peloux : La vapeur améliore la combustion.

Monsieur Dal Col : Est-ce que vous faites flotter vos toits en eau ?

Monsieur Nougier : Je pourrais vous répondre ultérieurement

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS- DPF

Madame Gomard présente un diaporama (en annexe)

Diapo 7 : Monsieur Moutet : Les cercles du PPRT s'arrêtent-ils à la limite de la route ? Il s'agit de la déviation pour éviter Fos-sur-Mer. Tous les poids lourds sont déviés sur cette voie.

Madame Gomard : Je ne connais pas les raisons qui ont permis de justifier cette déviation.

Monsieur Moutet : S'il y a un problème le portail sera fermé et la DDE n'aura pas le temps de venir l'ouvrir.

Madame Gomard : Nous agissons pour réduire le risque à la source sur notre site, pour ce qui est externe au site d'autres déviations devraient être mises en place en lien avec le PPI.

Monsieur Dal Col : Avez-vous réduit le risque à la source concernant le fioul lourd réchauffé ?

Madame Gomard : Nous stockions du fioul lourd pour nos clients, il était réchauffé en bac, nous avons arrêté ce stockage en 2017. Cette suppression n'avait encore été officialisée par écrit auprès des autorités.

Madame Jolivet : L'arrêt du stockage a-t-il été officialisé par arrêté préfectoral ?

Madame Gomard : Pas encore.

Madame Jolivet : Est-ce que cela supprime le scénario de boil over à cinétique lente ?

Madame Gomard : Oui.

Madame Jolivet : Faut-il alors que le PPI et le PPRT soient modifiés ?

Monsieur Peloux : Le prochain PPI prendra cela en compte mais pas le PPRT car la politique du ministère est de réviser les PPRT uniquement lorsqu'il y a une réduction significative du risque, ici il s'agit d'un risque à cinétique lente.

Monsieur Pourtain : Sur le nouveau PPI ce sera un peu différent, il est possible que nous revenions aux PPI par sites.

Diapo 11 : Nous avons eu une mise en demeure sur l'URV suite à une visite des autorités dont l'objet était de vérifier la conformité aux seuils. Aujourd'hui nous sommes conformes sur ces seuils.

Diapo 15 : Monsieur Meunier : La nouvelle fiche GP est-elle en période de test ou est-elle utilisée systématiquement ?

Madame Gomard : Pour l'instant nous sommes sur une phase de mise en place et nous nous formons à l'utilisation de cet outil.

Monsieur Pourtain : Nous avons beaucoup travaillé avec le SDIS, la DREAL, la mairie et la préfecture sur ce projet de nouvelle fiche GP. Nous avons présenté la nouvelle fiche aux exploitants l'année dernière. Il leur est demandé d'utiliser la nouvelle fiche même si tous n'ont pas encore basculé. Nous allons faire un bilan de cet essai et un arrêté sera pris par les différentes préfectures de PACA pour les adapter à chaque département. Afin d'éviter les dérives, un COPIL se réunira une fois par an. L'objet de cet outil était dans un premier temps de remettre les choses à leur place et de la réorienter vers son objectif initial c'est-à-dire de permettre aux autorités de garantir le plus rapidement possible l'intégrité des populations. La fiche GP est exclusivement destinée aux gestionnaires de la crise. Sa diffusion est contrainte et restreinte et ne s'ouvrira plus à d'autres acteurs que la mairie concernée, la préfecture, le SDIS et la DREAL. Ce qu'il faudrait adresser aux associations est un compte-rendu de la situation mentionnant les sources de danger, les causes et les conséquences.

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS - FLUXEL

M. Nappa présente un diaporama (en annexe)

Diapo 5 : Monsieur Moutet : Avez-vous des projets ?

Monsieur Nappa : Nous avons le projet Mango qui nous a fait passer en Seveso seuil haut (le projet a été abandonné), le projet Fluxol pour démonter la lagune et installer des panneaux photovoltaïques et le projet raisin noir pour que nous puissions avoir un stockage de bitume qui n'a pas été mené à terme. Le projet Fluxol est toujours d'actualité, nous y travaillons avec la DREAL et la préfecture, le coût de ce projet est très important, et sa mise en place va prendre un certain temps, mais Fluxol est très proactif.

Monsieur Moutet : Pourquoi n'installez-vous pas de panneaux photovoltaïques flottants ?

Monsieur Nappa : Je ne sais pas si cela est possible mais des avions de chasse passent au-dessus de la zone donc le positionnement des panneaux est très contraint. Les coûts sont très importants pour pouvoir répondre aux exigences de la DREAL, le sujet est encore d'actualité mais est éminemment politique et complexe.

Les bacs Mango ayant été sortis du scope nous en profitons pour remettre les bacs de déballastages en place pour recevoir de nouveau les eaux de Ballast.

Monsieur Dal Col : Les panneaux photovoltaïques représenteraient quelle surface ? Comment allez-vous traiter cette eau ?

Monsieur Nappa : Les eaux de ballast seront transportées par canalisation vers une station de traitement afin d'être traitées par décantation, nous récupérerons ensuite les eaux huileuses afin de les revendre/valoriser via des filières spécialisées. Le projet est lancé mais il faudra voir si les navires veulent déballaster sur Fos comme c'était le cas dans les années 1980-1990.

Monsieur Moutet : Combien mesure la lagune ?

Monsieur Nappa : Ajout au compte-rendu : Les dimensions de la lagune sont les suivantes : Longueur : 298 m, Largeur : 95 m, Profondeur : 2,8 m

Diapo 7 : Le poste 5 est le seul poste où nous n'avons de système de récupération des eaux usées.

Monsieur Meunier : Comment c'est traité sur les autres postes ?

Monsieur Nappa : Nous avons des fosses et un prestataire vient pomper les fosses tous les jours. Notre rôle est de décharger les bateaux, quand on débranche le résidu repart à bord ou chez le client mais de temps en temps il peut y avoir une erreur de manipulation et lors du cassage de bras des résidus peuvent tomber dans la fosse.

Diapo 9 : Les COV non fugitif sont liés au chargement par les bras des bateaux. On estime que ça va encore s'améliorer dans les prochaines années au vu de la volonté du gouvernement de réduire la consommation d'hydrocarbures.

Monsieur Dal Col : Est-ce que vous effectuez des transferts entre deux bateaux ?

Monsieur Nappa : C'est rare car les procédures sont très complexes en termes de sécurité. Il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies pour que nous puissions le faire.

Nous avons un arrêté préfectoral imposé par la préfecture nous obligeant à traiter les COV non-fugitifs, nous avons lancé un appel d'offre pour nous aider à diminuer les émissions de COV et avons demandé une dérogation pour les Nox qui a été refusée. Nous sommes en partenariat avec SPSE et Esso pour tenter de trouver un bureau d'étude capable de trouver une solution. Nous avons lancé un marché européen et personne n'a répondu. Si la démarche aboutit nous serons le premier port du monde à traiter les COV directement.

Diapo 11 : A quoi correspondent les confinements du personnel ?

Monsieur Nappa : Ça correspond aux trois événements s'étant produits chez Arcelor.

Monsieur Pourtain : Des exploitants se sont rapprochés d'Arcelor suite à des événements passés pour pouvoir mieux répondre aux questions de leurs personnels et les gérer en cas d'événement. Dès que Arcelor a effectué sa levée de doutes le personnel est libéré.

BILANS ANNUELS DEPUIS LA DERNIERE CSS - SPSE

M. De Bourayne présente un diaporama (en annexe)

Diapo 5 : Monsieur Peloux : Les bacs ont une capacité de 100 000 m³

Monsieur De Bourayne : Le compartiment peut contenir 6000 m³

Monsieur Moutet : 6000 m³ sur 100 000 c'est peu.

Monsieur Peloux : L'objectif n'est pas de retenir la totalité du bac mais de réduire la surface qui sera potentiellement en feu.

Monsieur De Bourayne : Le but est qu'on puisse éteindre un départ de feu le plus rapidement possible. Si la cuvette vient à déborder alors que le feu est déjà éteint on peut continuer à travailler le tapis de mousse plus sereinement sur la grande partie de la cuvette.

Nous avons un bassin de décantation et un dessableur qui nous permettent d'inspecter des tuyauteries, les bassins de décantation nous permettent de gérer les matières en suspension que ça génère

Monsieur Troussier : Est-ce que cela génère des odeurs ?

Monsieur De Bourayne : Non car ça concerne les matières en suspension et non les hydrocarbures.

Monsieur Dal Col : Purgez-vous vos bacs ?

Monsieur De Bourayne : Non nous ne purgeons plus nos réservoirs.

Diapo 7 : Le deuxième incident s'est produit dans la nuit du 22 au 23 décembre.

Monsieur Dal col : Dans la nuit du 27 décembre nous avons entendu un bruit extrêmement fort, j'avais posé la question à ZIPCOM et personne n'avait pu me renseigner.

Monsieur De Bourayne : Nous n'avons pas attribué ce bruit à un événement en particulier.

Monsieur Troussier : D'après les informations que j'ai vous aviez dégazé pendant un certain temps à cette période.

Monsieur Pourtain : Tous les industriels interrogés ont répondu qu'ils n'avaient pas recensé d'événement.

Monsieur Meunier : Y-a-t-il eu une fiche GP pour ces deux incidents ?

Monsieur De Bourayne : Le deuxième incident a fait l'objet d'une mesure d'urgence. Mais nous n'avons pas fait de fiche GP, il n'y avait pas d'impact à l'extérieur du site.

Monsieur Troussier : Nous pensons que la fiche GP est importante. Au minimum il faut nous informer par mail.

Monsieur De Bourayne : Nous avons pris des mesures d'urgence et l'incident était circonscrit à l'intérieur du site.

Monsieur Pourtain : Avec la nouvelle fiche GP vous pouvez envoyer des G0, P0.

Monsieur Meunier : J'insiste sur le fait qu'il est important de faire une déclaration via la fiche GP pour pouvoir anticiper d'éventuels effets supplémentaires.

Monsieur Moutet : Au sujet des canalisations, il y a des contrôles sur les pipes qui sortent mais y-a-t'il des contrôles sur les pipes à l'intérieur du site ?

Monsieur De Bourayne : C'est pour cela que nous avons mis en place notre deuxième bassin de décantation, nous avons un programme d'inspection sur nos canalisations enterrées, une très grosse phase de contrôle est prévue et va s'étaler jusqu'en 2024, certaines tuyauteries de purge sont non inspectables par des outils internes ce qui nous oblige à réaliser des contrôles par l'extérieur.

Monsieur Moutet : Pourtant elles datent de 1962.

Monsieur De Bourayne : Cela n'empêche pas que certaines tuyauteries soient en parfait état. Nous effectuons des contrôles plus fréquents sur les zones les plus à risques.

Monsieur Moutet : Il y a un risque d'avoir de plus en plus de fuites.

Monsieur De Bourayne : Nous avons un programme de contrôles très importants, nous avons environ 2500 points de contrôle, les excavations que nous faisons sont très importantes, certaines canalisations ne sont pas inspectables par les outils classiques, il faut les déterrer.

Monsieur Dal Col : Par contre les réseaux d'eau ne sont jamais inspectés.

Monsieur De Bourayne : Nous avons initié un programme de remplacement de tronçons sur notre réseau incendie.

Monsieur Peloux : Beaucoup d'investissements sont en cours sur ce site, le compartimentage va entraîner de très gros travaux. Un travail important est également réalisé sur les moyens de lutte contre l'incendie.

Sur la thématique des pollutions, les inspections portent alternativement sur l'eau et sur l'air.

Concernant les pollutions incidentelles, notre objectif est de proposer prochainement un arrêté complémentaire déclinant les mesures à mettre en œuvre immédiatement en cas d'événement sans attendre les injonctions du préfet.

Des arrêtés préfectoraux complémentaires vont être déployés sur tous les sites où il y a un potentiel de danger important par rapport aux stockages d'hydrocarbures.

Diapo 8 : Les taux d'application ont changé donc nous nous sommes équipés de moyens très conséquents.

Diapo 9 : Monsieur Meunier : Concernant la surveillance des performances il aurait fallu préciser le nombre d'incidents.

Monsieur Dal Col : Mettez-vous vos bacs en eau lorsqu'ils sortent de travaux ?

Monsieur Nougier : Concernant Esso nous mettons tout à flotter en eau.

Monsieur Dal Col : Si c'est possible alors pourquoi GIE ne le fait pas ? Pourquoi est-il permis que chacun procède à sa façon ?

Monsieur Dal Col : Monsieur le Sous-Préfet est-il au courant de la concentration de nuisances à cet endroit-là ? C'est sans compter les avions qui passent en boucle. J'ai d'ailleurs déposé une plainte à la base de la gendarmerie de l'air à ce sujet.

Monsieur Moutet : Il faudrait tirer la sonnette d'alarme parce que c'est interdit.

Monsieur Dal Col : Le ministre m'avait répondu qu'il passerait seulement en cas de mission spécifique au-dessus des sites Seveso.

ACTIONS DE LA DREAL DEPUIS LA DERNIERE CSS

Monsieur Peloux présente un diaporama (en annexe)

Monsieur Meunier : Concernant les déchets revalorisés dans les lagunes, il s'agit d'un nouveau procédé de réutilisation du stockage des lagunes ou est-ce un procédé qui existait déjà ? J'avais l'impression que la lagune était déjà bien pleine.

Monsieur Peloux : L'objectif est de déstocker les déchets, les boues fraîches par contre sont directement valorisées, elles ne repassent pas par ces casiers de stockage. Les boues fraîches et les boues historiques sont traitées, les réintégrer dans le procédé nécessite un certain nombre de précaution afin de ne pas l'altérer.

Madame Girardet : Il nous reste 20 000 tonnes à recycler.

Monsieur Meunier : Ça représente combien d'années de stockage ?

Madame Girardet : Jusqu'à l'édition de l'arrêté préfectoral de 2018 nous stockions les boues noires dans ces lagunes puis l'arrêté est devenu plus contraignant et nous a demandé de vider le stockage. Ce sont des boues riches en fer.

Monsieur Troussier : Y a-t'il eu des études pour essayer de les valoriser ?

Madame Girardet : Oui mais sur les boues de hauts fourneaux, pas sur celles-ci, ici nous parlons des boues grasses du laminoir.

Monsieur Meunier : La réglementation oblige donc Arcelor à faire de la réutilisation, c'est une bonne chose. Ce serait intéressant que vous nous parliez de cela dans votre présentation.

Monsieur Pourtain : J'en profite pour dire que le ministère remercie Esso pour son implication dans l'exercice Domino.

Monsieur Meunier : Chez GIE les pompes de toit sont des pompes électriques ce qui me semble tout à fait anormal vu le niveau de risque explosif.

Monsieur Dal Col : La solution est simple : il faut installer des pompes à air qui marchent avec un compresseur.

Monsieur Peloux : Le fait d'utiliser ces pompes est possible s'il s'agit de matériel ATEX, mais nous allons challenger GIE sur ce sujet.

Monsieur Dal Col : Au sujet des extractions, avez-vous détecté un cobra par le passé ?

Monsieur Peloux : Je ne sais si l'extracteur était un cobra ou non. Ces équipements sont utilisés pour assainir le bac pour permettre l'intervention des opérateurs.

Monsieur Dal Col : Un bac peut se dégazer autrement.

Monsieur Peloux : Je ne sais pas, c'est l'objet de ces visites que de définir les meilleures conditions de mise à disposition pour les industriels qui ont des bacs.

Concernant le compartimentage des cuvettes de SPSE l'arrêté n'impose pas de calendrier, les études technico-économiques nous ont été fournies.

POINT ATMOSUD

Monsieur Mathiot présente un diaporama (en annexe)

Diapo 3 : Nous récoltons des données tous les quarts d'heure.

Signal'air a pour vocation de capter les nuisances que les citoyens rencontrent.

Notre information peut concerner de vastes territoires l'été pour les alertes de pollution à l'ozone.

Concernant les actualités il n'y a pas d'abonnement possible par mail, il faut aller sur notre site, mais si vous vous abonnez à nos bulletins quotidiens vous y trouverez les actualités de votre territoire. Vous pouvez également vous abonner aux alertes incidents.

Monsieur Pourtain : Vous procédez de la sorte pour ne pas vous substituer aux obligations des exploitants ? Pour ne pas les devancer ?

Monsieur Mathiot : Pas réellement, nous nous laissons la liberté d'informer s'il y a un incident et que la situation est claire pour nous. Ce dont tu parles s'applique plutôt au déclenchement du dispositif QAPA pour effectuer des mesures supplémentaires sur le territoire mais nous faisons tout de même de la communication sur nos réseaux habituels.

Lorsque nous relevons des niveaux inhabituels nous prenons attache avec la commune. Nous informons également l'ARS et la DREAL et nous indiquons les consignes à appliquer et expliquons en quoi c'est inhabituel ainsi que l'origine de la source d'émission (en fonction des vents). Nous informons également les industriels. Avant d'informer qui que ce soit nous prenons en compte la situation météorologique.

Monsieur Meunier : Je suis très content de votre site internet, vous continuez d'archiver les données passées ce qui est très intéressant. Les informations prédictives sont également très intéressantes.

Monsieur Matthiot : Nous publions des prédictions sur 2 jours qui sont plutôt fiables. Vous pouvez nous demander de vous fournir de la donnée si vous le souhaitez, nos données sont libres.

Monsieur Troussier : Cette présentation était très bien, ce qui est dommage c'est que certains industriels mettent du temps à réagir suite aux incidents, nous remarquons parfois un manque de réactivité. Je souhaite également rappeler que ce n'est pas normal que nous finissions à 21h. Certaines présentations mériteraient davantage de temps et d'échanges, mais nous sommes contraints par un ordre du jour beaucoup trop chargé. Nous transmettrons prochainement un courrier à la Sous-Préfecture pour demander de scinder la CSS en trois. Ce n'est pas normal que nous finissions à 21h.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 20h45.

Le Président de la CSS

Philippe TROUSSIER
Adjoint au maire de Fos-sur-Mer

